



DÉCISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le 03/02/2026

Berger Levrault

ID : 013-211300447-20260202-DEC_2026_12-AU

N° 2026/12

1.4 – Autres types de contrats

Approbation de l'offre de la société JILITI pour une extension de garantie et une maintenance sur site des serveurs informatiques de la mairie

Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n°2022/71 du 4 avril 2022 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics n'excédant pas 90 000,00 euros HT (quatre-vingt-dix mille euros),

Vu la délibération n°2019/41 du 11 mars 2019 portant approbation du marché « Fourniture de matériels, serveurs informatiques et prestations associées » pour les services de la mairie,

Vu la décision n°2024/14 du 14 février 2024 portant approbation de l'offre de la société JILITI pour une extension de garantie et une maintenance sur site des serveurs informatiques de la mairie,

Considérant que la garantie 5 ans des serveurs informatiques POWEREDGE R540 et NAS POWERVAULT NX3240 acquis le 25 mars 2019 arrive à expiration, il convient de souscrire une extension de garantie et une maintenance afin de pérenniser ce matériel,

Vu la proposition faite par la société JILITI enregistrée en Mairie le 2 février 2026 sous la référence GED n°2026/253 comprenant la maintenance des serveurs sur site avec délai d'intervention de 4 heures,

Considérant que la société JILITI propose une offre économiquement avantageuse,

DECIDE

Article 1^{er} :

D'accepter l'offre pour une extension de garantie et une maintenance sur site des serveurs informatiques de la mairie avec la société JILITI, sise Immeuble Québec, 19 rue d'Arcueil, 94150 RUNGIS Cedex, pour un prix global et forfaitaire HT de 2 013,12 € (deux mille treize euros et douze cents hors taxes) soit un montant TTC de 2 415,74 € (deux mille quatre cent quinze euros et soixante-quatorze cents toutes taxes comprises).

Article 2 :

Le contrat est conclu à compter du 01/02/2026 pour une durée d'un an ferme soit jusqu'au 31/01/2027.

Article 3 :

La dépense sera imputée à l'article correspondant du budget primitif.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et le service informatique de la ville de GRANS sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres, au service commande publique et au service des finances.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télerecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Fait à GRANS, le 02 février 2026

Publié le 03/02/2026

Le Maire,

Philippe LEANDRI

Signé par : Philippe
LEANDRI
Date : 03/02/2026
Qualité : SIGNATURE
DOCUMENTS ACTES

Jiliti
 Immeuble Québec
 19 rue d'Arcueil
 94150 RUNGIS Cedex
 France

TVA : FR84851421016

E-mail : sas.fr@jiliti-group.com

Centre de support client

Tél : 0811 11 33 33 (France)
 Tél : +33 (0)9 82 81 80 57 (autres pays)
 callcenter@jiliti-group.com
 Horaires : 24h/24 7j/7
 Lundi au dimanche

Référence du document

20251216/015/01

Date de début

01/02/2026

Date de fin

01/02/2027

Contractant :

COMMUNE DE GRANS
 HOTEL DE VILLE
 BOULEVARD VICTOR JAUFFRET
 13450 GRANS
 FRANCE
 M. COLLING Jean-Pierre
 Tél. bureau : 04 90 45 14 59
 Tél. portable : 06 40 20 55 77
 Email : informatique@grans.fr

Client :

COMMUNE DE GRANS
 HOTEL DE VILLE
 BOULEVARD VICTOR JAUFFRET
 13450 GRANS
 FRANCE
 M. COLLING Jean-Pierre
 Tél. bureau : 04 90 45 14 59
 Tél. portable : 06 40 20 55 77
 Email : informatique@grans.fr

Coordonnées : Gestionnaire client

GOBILLON Cecile	Email :	cecile.godbillon@jiliti-group.com
	Téléphone bureau :	+33170617984

Coordonnées : IC

DIOLEZ Hugo	Email :	hugo.diolez@jiliti-group.com
	Téléphone bureau :	+33411620196
	Téléphone mobile :	133668190579

Coordonnées : SDM

LACASCADE Didier	Email :	didier.lacascade@jiliti-group.com
	Téléphone bureau :	+33411620198
	Téléphone mobile :	+33763626449

Type : Contrat à durée déterminée

Durée : 12 mois

Avenant au contrat : 143741.1

Adresse de facturation

COMMUNE DE GRANS
 HOTEL DE VILLE
 BOULEVARD VICTOR JAUFFRET
 13450 GRANS
 FRANCE

Comptabilité Fournisseurs

N° TVA FR48211300447

Adresse du site

COMMUNE DE GRANS
 HOTEL DE VILLE
 BOULEVARD VICTOR JAUFFRET
 13450 GRANS
 FRANCE

Mode de paiement :

Règlement par virement à 30 jours à compter de la date de facture

Période de facturation :

Unique

Réf.	Désignation	Qté	TVA	Prix HT / mois	Prix total HT
55339	Maintenance sur site / DELL SERVEUR POWEREDGE R540 / CONTRAT STANDARD 5 jours sur 7, 8-18h - intervention en 4 heures Début : 01/02/2026, Fin : 01/02/2027, Dell Serveur Poweredge R540 N° série : BFF4BW2	1	(24) 20,00	19,64	235,68
55339	Maintenance sur site / DELL SERVEUR POWEREDGE R540 / CONTRAT STANDARD 5 jours sur 7, 8-18h - intervention en 4 heures Début : 01/02/2026, Fin : 01/02/2027, Dell Serveur Poweredge R540 N° série : 9FF4BW2	1	(24) 20,00	19,64	235,68

Adresse de facturation		N° TVA FR48211300447	Adresse du site			
COMMUNE DE GRANS HOTEL DE VILLE BOULEVARD VICTOR JAUFFRET 13450 GRANS FRANCE		Mode de paiement :	COMMUNE DE GRANS HOTEL DE VILLE BOULEVARD VICTOR JAUFFRET 13450 GRANS FRANCE			
Comptabilité Fournisseurs		Règlement par virement à 30 jours à compter de la date de facture				
		Période de facturation :				
		Unique	Qté	TVA	Prix HT / mois	Prix total HT
51934	Maintenance sur site / DELL SERVEUR NAS POWERVAULT NX3240 / CONTRAT STANDARD 5 jours sur 7, 8-18h - intervention en 4 heures Début : 01/02/2026, Fin : 01/02/2027, Dell Serveur Nas Powervault Nx3240 N° série : FPD6BW2	1 (24)	20,00	64,24	770,88	
51934	Maintenance sur site / DELL SERVEUR NAS POWERVAULT NX3240 / CONTRAT STANDARD 5 jours sur 7, 8-18h - intervention en 4 heures Début : 01/02/2026, Fin : 01/02/2027, Dell Serveur Nas Powervault Nx3240 N° série : GPD6BW2	1 (24)	20,00	64,24	770,88	

Montant HT	Taux de TVA	Montant TVA	Montant TTC
2 013,12	20.00 %	402,62	2 415,74

Date limite de validité de la proposition :
01/02/2026

Montant total HT	2 013,12 €
Montant TVA	402,62 €
Montant total TTC	2 415,74 €

(24) TVA sur encaissements

ARTICLE 1 : ANNEXE : CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE JILITI

Les présentes Conditions Particulières sont soumises aux Conditions Générales de Vente de Jiliti ci-annexées (« CGV »). Le Client, par l'apposition de sa signature, reconnaît avoir pris connaissance des CGV et les accepter.

ARTICLE 2 : EXCLUSIONS

Consommables tels qu'indiqués par le constructeur (batteries,)
 Le remplacement des disques SSD pour lesquels le nombre de cycles d'écriture maximum décrit dans les spécifications du constructeur est atteint
 Réparation d'incidents intervenus avant la date de démarrage du contrat
 Réparation d'incidents causés par négligence, foudre, inondation et catastrophe naturelle en général
 Opérations concernant l'OS ou les logiciels applicatifs
 Câblage et opérations d'IMAC
 Fourniture de micrologiciel, firmware, licence

Le contractant :

Date :

Nom :

Signature :

dûment habilité par décision n°2026/12 du 02/02/2026

Jiliti :

Date :

Nom :

Signature :

Cachet :

Cachet :